

Les tensions autour de la reconnaissance de la frontière germano-polonaise en 1990.

Jacques Attali était le conseiller de François Mitterrand, président de la République française de 1981 à 1995. Nous sommes à la fin de la guerre froide. Le mur de Berlin était tombé le 9 novembre 1989, mais la réunification allemande, désormais probable, n'était pas encore réalisée. Une difficulté majeure était la reconnaissance de la frontière germano-polonaise sur la ligne Oder-Neisse, décidée à titre provisoire par les Alliés à la conférence de Potsdam en juillet-août 1945. Pour des raisons compréhensibles, les grandes puissances et la Pologne souhaitaient que l'Allemagne reconnaîsse l'inviolabilité de cette frontière qui lui avait été imposée. Le Bundestag, le parlement allemand, allait le faire le 8 mars. Le 3 octobre, l'Allemagne était réunifiée. La reconnaissance officielle de la frontière germano-polonaise fut signée par le ministre des Affaires étrangères allemand Hans-Dietrich Genscher et son homologue polonais Krystof Skubiszewski à Varsovie le 14 novembre 1990.

Problème : passer d'une reconnaissance **de facto** à une reconnaissance **de jure**, pour rassurer les voisins de l'Allemagne, Pologne en tête.

- L'auteur et le contexte
- L'événement principal (prévisible)
- L'enjeu
- Le dénouement (après le document).

28 février 1990.

- Les acteurs
- La crainte de l'Allemagne
- La solution envisagée

Dans une semaine, visite en France des dirigeants polonais qui viendront tester notre soutien sur la question des frontières. Roland Dumas¹ m'explique que le flou sur les frontières qu'entretient le Chancelier Kohl² (et que Genscher³ ne parvient pas, malgré ses « initiatives », à dissiper) a suscité de nombreuses critiques jusqu'en RFA, et de très vives réactions en Pologne. Déçus par un soutien soviétique⁴ jugé faible, les Polonais se tournent vers nous. C'est seulement en France que leurs trois principaux dirigeants se rendront. Ils recherchent une sorte de « garantie » de la France face à l'« impérialisme⁵ » d'une Allemagne réunifiée qui refuserait de sceller définitivement et juridiquement l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse.

Dans ce contexte, la visite des Polonais prendra un relief particulier. A cette occasion pourrait être publié un communiqué commun ou unilatéral réaffirmant l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse et appelant à en consacrer la réalité par un acte juridique international.

« Ou unilatéral » montre qu'on envisageait à Paris un refus de l'Allemagne de reconnaître la frontière de jure.

Jacques Attali, *Verbatim III*, Paris, Fayard, 1995.

On voit aussi que jusqu'en 1990, l'Allemagne était réticente à reconnaître de droit une frontière qui lui avait été imposée. La reconnaissance par le chancelier Brandt en 1970 avait été faite par l'Allemagne de l'Ouest, elle n'était pas jugée suffisante en 1990.

¹Roland Dumas était le ministre des Affaires étrangères de la France.

²Helmut Kohl, chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1982 à 1990. Il joua un rôle décisif dans la réunification.

³Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la RFA.

⁴L'URSS, alors dirigée par Mikhaïl Gorbatchev, avait pris la décision d'ouvrir le mur de Berlin. Elle accordait alors la priorité à ses relations avec l'Allemagne et les États-Unis.

⁵Les mots entre guillemets sont ici ceux qu'utilisent les Polonais et que Jacques Attali ne reprend pas à son compte.